

13 Le TMsp dans le domaine Arts et Design

13.1 Description et objectifs

« Le sujet du TMsp est défini autour et à partir d'une création artistique personnelle, qui peut être celle qui est réalisée dans le cadre des activités de formation à l'ECAL (cours du vendredi) .

Le TMsp comprend l'œuvre réalisée par la candidate ou le candidat et une partie rédigée, explicitant la démarche (10 pages au maximum). Il s'agit donc d'un travail réflexif et documenté autour de la production artistique. »⁵

Une collaboration importante entre le répondant-professionnel (responsable de la filière MSAD à l'ECAL), le répondant-gymnase et le professeur d'atelier, qui encadre la création artistique, est attendue afin que la démarche artistique de l'élève puisse être saisie dans son originalité et dans son processus.

13.2 Calendrier MSAD 2026-2027

Le travail est réalisé durant le 2^e semestre. Le calendrier du suivi est défini par l'ECAL, en accord avec le gymnase (cf. annexe I). Il est également distribué par l'ECAL aux élèves à la fin du premier semestre. La reddition du travail final a lieu à mi-juin et la défense d'ici fin juin.

13.3 Évaluation du TMsp en MSAD

Le document écrit est évalué par le répondant-gymnase (examinateur) et le répondant-professionnel (expert) ; il donne lieu à une note.

La production artistique réalisée, qui sert de base au TMsp, est présentée et commentée devant le jury lors de la défense orale, mais l'évaluation⁶ ne porte là que sur la capacité de l'élève à défendre sa démarche. La défense donne lieu à une autre note.

La note finale du TMsp est la moyenne des deux notes, exprimées au demi-point et affectées du même coefficient : (note écrit +note oral)/2

13.4 Échec au TMsp en MSAD

Un TMsp obtenant une note inférieure à 4 signifie l'échec de l'année de formation. Aucune remédiation n'est possible. L'élève peut cependant exercer son droit au redoublement, après discussion avec la direction de l'ECAL.

Si le TMsp a obtenu une note suffisante mais que la formation est échouée au regard de la validation des prestations complémentaires (validations des cours pratiques et théoriques par l'ECAL), il n'est pas nécessaire que l'élève entreprenne un nouveau TMsp et la note obtenue peut être conservée.

⁵ DEF-DGEP, *Maturité spécialisée arts et design*, édition 2024, p. 11

⁶ La production artistique en elle-même est évaluée, par le professeur responsable, dans le cadre de l'atelier suivi à l'ECAL.